



Rapport financier trimestriel

Commission canadienne des grains
État des résultats, des risques et des changements importants touchant les
activités, le personnel et les programmes (non audité)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

Table des matières

1.0 Introduction	3
1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme	3
1.2 Méthode de présentation du rapport	3
1.3 Structure financière de la CCG	4
2.0 Faits saillants des résultats financiers cumulatifs	6
2.1 Analyse des autorisations disponibles	6
2.2 Analyse des autorisations utilisées	7
3.0 Risques et incertitudes	8
4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes.....	10
État des autorisations budgétaires (non audité)	11
Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité).....	12

1.0 Introduction

Il convient de lire le présent rapport en conjonction avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses](#). Préparé par la direction de la Commission canadienne des grains (CCG), comme l'exige le paragraphe 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), il est présenté dans le format et le mode prescrits par la norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

La CCG a été créée en 1912. Elle est le ministère fédéral qui administre les dispositions de la [Loi sur les grains du Canada](#) (LGC).

Aux termes de la LGC, la CCG a « pour mission de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la CCG est d'« Être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

En vue de réaliser son mandat, la CCG s'efforce d'atteindre le résultat stratégique suivant : **Les grains du Canada sont salubres, fiables et commercialisables, et les producteurs de grains canadiens sont dûment rémunérés pour les livraisons de grains aux entreprises céréalères agréées.**

L'architecture d'alignement des programmes de la CCG comporte cinq programmes. Le Programme d'assurance de la qualité, le Programme d'assurance de la quantité, le Programme de recherches sur la qualité des grains et le Programme de protection des producteurs contribuent à l'unique résultat stratégique de la CCG. Le programme des Services internes appuie les autres programmes de la CCG.

Plus de détails sur les autorisations, le mandat et les programmes de la CCG sont présentés dans le [Plan ministériel \(anciennement le Rapport sur les plans et priorités\)](#) et le [Budget principal des dépenses](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée) et un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser. Dans l'[État des autorisations budgétaires](#) joint au présent rapport, on compare les pouvoirs de dépenser du ministère accordés par le Parlement à ceux utilisés par le ministère. L'information présentée dans l'État des

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

autorisations est conforme à celle du [Budget principal des dépenses](#) et du [Budget supplémentaire des dépenses](#).

Les autorisations sont accordées par l'entremise de la [Loi de crédits](#), sous forme de limites annuelles approuvées, ou par le truchement de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice.

La CCG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui sont inclus dans le [Rapport sur les résultats ministériels \(anciennement le Rapport ministériel sur le rendement\)](#). Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont sous la forme d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

1.3 Structure financière de la CCG

La structure de financement de la CCG est axée sur les autorisations budgétaires, qui sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées (non législatives). Les autorisations législatives comprennent l'autorisation du régime d'avantages sociaux pour les postes financés par les crédits et l'autorisation du fonds renouvelable de la CCG, qui permet à la CCG de dépenser les droits qu'elle a perçus. L'autorisation votée est le Crédit 1 – Dépenses de programme, qui comprend les crédits parlementaires annuels et tout autre crédit parlementaire ponctuel unique pour l'exercice financier.

Un fonds renouvelable a été établi pour la CCG en 1995 dans l'espoir que l'organisation puisse s'autofinancer en grande partie par les droits perçus pour ses services. Jusqu'au 1^{er} août 2013, les droits d'utilisation de la CCG étaient demeurés inchangés depuis 1991, malgré l'augmentation continue des frais d'exploitation. Ainsi, le taux global de recouvrement des coûts, qui était d'environ 90 p. 100 au début des années 1990, avait chuté à entre 50 et 60 p. 100. En raison de la baisse de son taux de recouvrement des coûts, la CCG a eu besoin de crédits parlementaires ponctuels pour assurer le financement annuel de ses activités, de 1999 à 2014.

À l'automne 2012, la CCG a entrepris un processus visant à moderniser les frais d'utilisation de façon à les harmoniser aux modifications apportées à la LGC déposées au Parlement dans le cadre du [projet de loi C-45](#). Le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012. Les modifications législatives et les frais d'utilisation actualisés sont entrés en vigueur simultanément le 1^{er} août 2013, éliminant le besoin d'assurer un financement ponctuel annuel à l'avenir.

Les dépenses prévues pour l'exercice 2017-2018 sont fondées sur des activités menées au titre d'une LGC modifiée et de nouveaux frais d'utilisation. La CCG prévoit récupérer environ 91 p. 100 de ses coûts par l'imposition de frais d'utilisation. Ceux-ci augmenteront en fonction de l'inflation, comme il est indiqué dans le document Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire publié par la

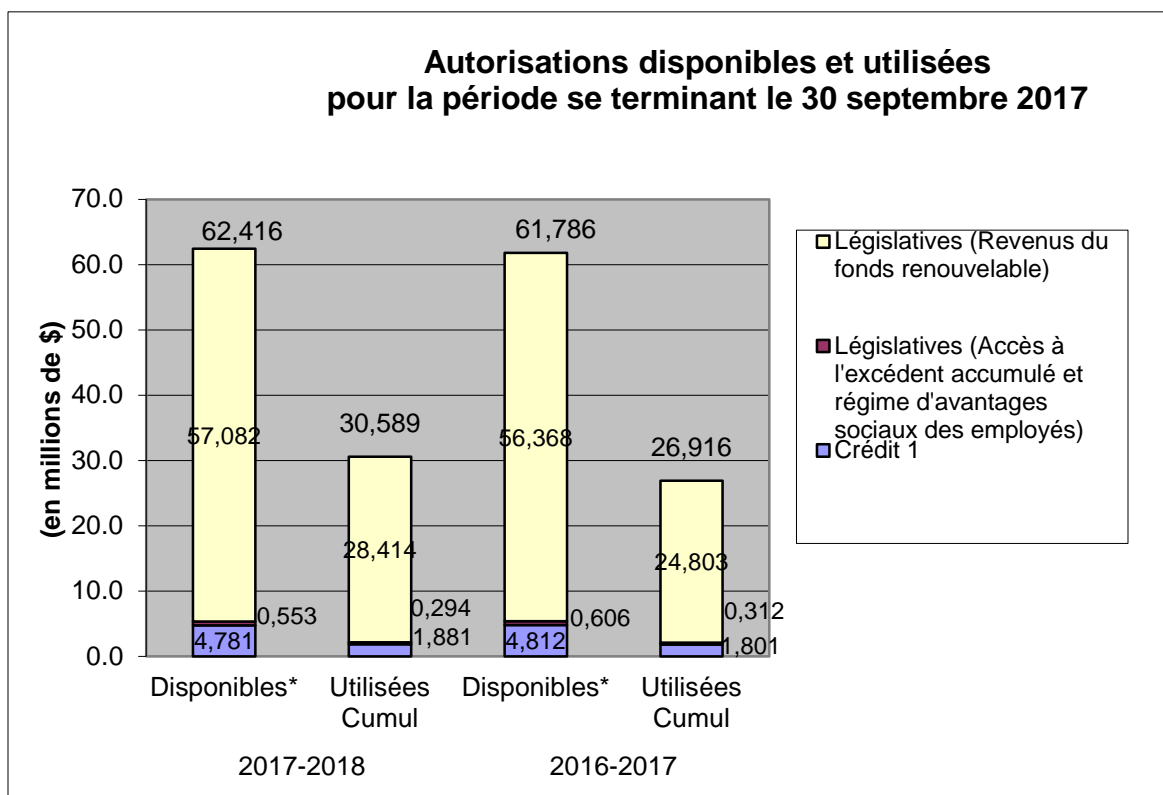
Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

CCG en novembre 2012. Les ETP prévus sont de 404 pour l'exercice 2017-2018, selon le [Plan ministériel \(anciennement le Rapport sur les plans et priorités\)](#).

Au cours de l'exercice 2015-2016, la CCG a entrepris un examen de son barème des droits dans le cadre du cycle d'examen quinquennal des frais d'utilisation de l'organisation. L'examen fera en sorte que les frais d'utilisation reflètent fidèlement les coûts de la prestation des services, les prévisions actualisées des volumes de grain, ainsi que l'incertitude associée à de telles prévisions. Des consultations sur les frais d'utilisation ont eu lieu. Un barème des droits actualisés doit entrer en vigueur d'ici le 1^{er} avril 2018. En outre, la CCG a réduit les droits exigés pour les services d'inspection officielle et de pesée officielle du grain à compter du 1^{er} août 2017 afin de les harmoniser aux volumes de grain actualisés et aux coûts associés aux services d'inspection et de pesée officielles et de contrôler l'accumulation d'autres revenus excédentaires dans le fonds renouvelable de la CCG.

2.0 Faits saillants des résultats financiers cumulatifs

La présente section fait ressortir les points importants qui ont eu des répercussions sur les résultats cumulatifs ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'année et des dépenses réelles. Elle devrait être lue de concert avec l'[État des autorisations budgétaires](#) et les [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#) figurant à la fin du présent rapport.



* Autorisations disponibles d'après les montants approuvés dans le cadre du processus du Budget des dépenses. Montants détaillés dans l'État des autorisations budgétaires.

2.1 Analyse des autorisations disponibles

Tel qu'il est indiqué dans l'[État des autorisations budgétaires](#), les autorisations disponibles pour le ministère au cours de l'exercice, en date du 30 septembre 2017 (sans tenir compte des revenus du fonds renouvelable), s'élèvent à 5,334 millions de dollars, comparativement à 5,418 millions de dollars au 30 septembre 2016. Les autorisations disponibles correspondent à celle de l'exercice 2016-2017.

Par suite de la mise en œuvre de la révision des frais d'utilisation sous-tendant son modèle de financement durable, la CCG prévoit une augmentation de 0,714 million de dollars des recettes brutes de son fonds renouvelable en raison du rajustement des frais d'utilisation en fonction de l'inflation. Cette augmentation n'a aucune incidence sur les modifications aux autorisations budgétaires de la CCG.

2.2 Analyse des autorisations utilisées

Tel qu'il est indiqué dans les [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant](#), le total des autorisations budgétaires utilisées du ministère pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2017 est de 2,242 millions de dollars, comparativement à (2,230 millions de dollars) pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2016. Le changement de l'ordre de 4,472 millions de dollars sur le plan des autorisations budgétaires utilisées totales s'explique comme suit :

1. La diminution globale des revenus générés au cours du trimestre prenant fin le 30 septembre 2017, à raison de 0,812 million de dollars, principalement attribuable à la réduction des frais associés aux services d'inspection et de pesée officielles et à l'élimination des heures supplémentaires recouvrables;
2. L'augmentation globale des dépenses, à raison de 3,660 millions de dollars, principalement attribuable aux écarts considérables suivants :
 - a. une hausse de 2,546 millions de dollars des dépenses relatives au personnel, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, qui s'explique principalement par les paiements rétroactifs découlant du règlement des conventions collectives;
 - b. une hausse de 0,839 million de dollars des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de la correction de l'an dernier découlant du fait que les coûts associés à la mise en œuvre du système financier SAP ont été débités du compte créditeur à la fin de l'exercice;
 - c. une hausse de 0,260 millions de dollars des dépenses liées à l'acquisition de machinerie et de matériel par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, qui s'explique principalement par l'achat de balances de table pour les centres de services et les bureaux de la CCG aux silos terminaux.

En date du 30 septembre 2017, le cumul annuel des autorisations budgétaires utilisées est de (5,670 millions de dollars) comparativement à (9,158 millions de dollars) pour la même période l'exercice précédent. Le changement de 3,488 millions de dollars au chapitre des autorisations budgétaires utilisées peut être attribué aux facteurs suivants :

1. La diminution globale des revenus générés, à raison de 0,185 million de dollars, principalement attribuable à la réduction des frais associés aux services d'inspection et de pesée officielles et à l'élimination des heures supplémentaires recouvrables;
2. L'augmentation globale des dépenses, à raison de 3,673 millions de dollars, attribuable aux écarts considérables suivants :
 - a. une hausse de 3,121 millions de dollars des dépenses relatives au personnel par rapport à la même période l'exercice précédent, qui

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

s'explique principalement par les paiements rétroactifs découlant du règlement des conventions collectives;

- b. une hausse de 0,240 million de dollars des dépenses liées aux services professionnels et spéciaux, par rapport à la même période l'exercice précédent, principalement en raison du recours accru à des services de gestion de projet et de consultation pour l'établissement d'un programme fonctionnel visant l'édifice de la CCG;
- c. une hausse de 0,432 millions de dollars des dépenses liées à l'acquisition de machinerie et de matériel par rapport à la même période l'exercice précédent, qui s'explique principalement par l'achat de balances de table pour les centres de services et les bureaux de la CCG aux silos terminaux.

Comme il est indiqué dans l'État des autorisations budgétaires et les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant, les dépenses globales sont constantes d'un exercice à l'autre, une fois les changements susmentionnés pris en compte.

3.0 Risques et incertitudes

La CCG obtient du financement par l'entremise d'autorisations votées et de droits relatifs à la manutention du grain. Les recettes tirées des droits exigés pour les services sont axées en grande partie sur le volume de grain manutentionné, qui varie d'une année à l'autre. Le fonds renouvelable de la CCG est utilisé de la façon la plus efficace possible. On réaménage le budget au cours de l'année afin de l'adapter en fonction des changements au niveau des besoins et des priorités, notamment en planifiant et en prenant les mesures nécessaires en vue de fluctuations de 20 p. 100 quant au volume de grain prévu.

À l'automne 2012, la CCG a lancé un processus de modernisation des frais d'utilisation afin de les harmoniser aux modifications à la LGC présentées au Parlement dans le cadre du projet de loi C-45. Le projet de loi C-45 a reçu la sanction royale le 14 décembre 2012. Les modifications législatives et les frais d'utilisation actualisés sont entrés en vigueur simultanément le 1^{er} août 2013. Ces changements ont éliminé le besoin de financement ponctuel annuel à l'avenir et créé un environnement plus stable pour la gestion intégrée des ressources humaines et des activités. Un environnement de financement stable pourrait réduire les risques organisationnels globaux et permettre à la CCG de continuer à exécuter de façon efficace ses activités de programme et d'atteindre son résultat stratégique.

Malgré l'entrée en vigueur des frais d'utilisation actualisés, le 1^{er} août 2013, il continue d'y avoir des pressions de l'extérieur et des risques correspondants liés à la structure de financement de la CCG. Comme il est mentionné ci-dessus, les revenus de la CCG dépendent du volume de grain annuel, qui peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre. En outre, on ne connaît pas exactement le volume de grain avant le début de l'exercice, ce qui peut entraîner des écarts importants entre les revenus prévus et les revenus réels de la CCG. Parce que le volume de grain réel varie d'une année à l'autre,

Commission canadienne des grains
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

au cours des années où le volume de grain est plus élevé que la moyenne, les recettes peuvent excéder les coûts, et la CCG pourrait accumuler un excédent (figurant dans les Comptes publics comme autorisation non utilisée reportée). Au cours des années où l'on enregistre un volume de grain inférieur à la moyenne, les recettes pourraient être moindres que les coûts, et la CCG doit alors puiser dans son excédent. La réduction des frais d'utilisation, le 1^{er} août 2017, pourrait accroître le risque que la CCG doive puiser dans son excédent au cours de l'exercice.

Les droits établis pour le cycle des frais d'utilisation de 2013 à 2018 sont fondés sur un volume annuel moyen de 23,253 millions de tonnes métriques de grain. Pour calculer la moyenne de 23,253 millions de tonnes métriques, nous avons utilisé un simple modèle de régression linéaire des volumes de grain inspecté et pesé sur 15 ans. Depuis la mise en œuvre du barème des droits, le 1^{er} août 2013, la CCG a inspecté et pesé des volumes de grain destiné à l'exportation bien plus élevés que les prévisions, et les coûts de fonctionnement sont demeurés relativement constants. Bien que le modèle de financement et les frais d'utilisation actualisés aient éliminé la dépendance de la CCG à l'égard des crédits fédéraux ponctuels annuels, la CCG a accumulé un excédent de 121,789 millions de dollars en date du 31 mars 2017 en raison de volumes de grain plus élevés que prévu au cours des dernières années.

Afin d'atténuer les risques associés au modèle de financement, la CCG :

- a réalisé un examen de son barème des droits pour s'assurer que ceux-ci reflètent fidèlement les coûts de la prestation des services, les prévisions actualisées des volumes de grain, ainsi que l'incertitude associée à de telles prévisions;
- a mené des consultations sur les frais d'utilisation au cours du premier trimestre de 2017 pour faire en sorte que le processus de modification des frais d'utilisation, conformément à la *Loi sur les frais de service*, soit achevé en temps opportun;
- évalue les options et les utilisations possibles de l'excédent accumulé en mobilisant les organismes centraux et les intervenants;
- continuera de collaborer avec les intervenants afin de comprendre leurs besoins et leurs exigences et de favoriser la connaissance et l'appréciation de ce que fait la Commission canadienne des grains et de la valeur qu'elle offre.

4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes

De l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2015-2016, la CCG s'est transformée en une organisation rationalisée et financièrement viable. Ce résultat s'explique par l'élimination de certaines activités et le rajustement ou la mise en œuvre d'autres activités pour permettre à l'organisme de continuer à s'acquitter de son mandat et de gérer les risques. Les changements ont entraîné une diminution des dépenses opérationnelles de 21,835 millions de dollars de l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2015-2016.

Les dépenses opérationnelles prévues ont commencé à se stabiliser autour de 60,537 millions de dollars en 2015-2016. Ce montant comprend 5,475 millions de dollars de crédits annuels et des dépenses projetées d'approximativement 55,062 millions de dollars provenant des recettes issues des frais d'utilisation, après un rajustement en fonction de l'inflation. Les exigences relatives aux ressources humaines ont passé d'environ 731 équivalents temps plein (ETP) au 31 mars 2013 à 404 ETP à la fin de l'exercice 2015-2016.

La CCG a réduit les droits exigés pour les services d'inspection officielle et de pesée officielle et éliminé les heures supplémentaires recouvrables le 1^{er} août 2017.

On ne prévoit aucun changement important relatif aux activités et aux programmes en 2017-2018, bien que des services soient transférés de Chatham au Centre de services de Hamilton.

Approbation d'un cadre supérieur

Approuvé par :

Patricia Miller
Commissaire en chef
Winnipeg (Manitoba)
Le 9 novembre 2017

Cheryl Blahey
Chef de la direction financière
Winnipeg (Manitoba)
Le 9 novembre 2017

État des autorisations budgétaires (non audité)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

(en milliers de dollars)	Exercice 2017-2018			Exercice 2016-2017		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2017	Cumul utilisé à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016	Cumul utilisé à la fin du trimestre
Crédit 1						
Crédits parlementaires, y compris les crédits ponctuels	4 781 \$	931	1 881	4 812 \$	917	1 801
Autorisations législatives						
Dépenses brutes du fonds renouvelable	57 082	15 842	28 414	56 368	12 181	24 803
Recettes brutes du fonds renouvelable	(57 082)	(14 676)	(36 259)	(56 368)	(15 488)	(36 074)
Dépenses nettes du fonds renouvelable	0 \$	1 166	(7 845)	0 \$	(3 307)	(11 271)
Régime d'avantages sociaux des employés	553	145	294	606	160	312
Autorisations législatives totales	553	1 311	(7 551)	606	(3 147)	(10 959)
Autorisations budgétaires totales	5 334 \$	2 242	(5 670)	5 418 \$	(2 230)	(9 158)

* Inclut seulement les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre. Les chiffres ayant été arrondis il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2017

	<i>Exercice 2017-2018</i>			<i>Exercice 2016-2017</i>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(en milliers de dollars)						
Dépenses						
Personnel	42 646 \$	12 461	22 849	42 652 \$	9 915	19 728
Transport et communications	3 515	594	1 198	2 892	567	1 287
Renseignements	330	81	116	318	62	114
Services professionnels et spéciaux	2 677	1 144	1 447	3 059	305	1 207
Locations	6 014	1 280	2 690	6 684	1 310	2 926
Réparations et entretien	1 931	199	516	993	167	430
Services publics fournitures et approvisionnements	880	271	519	852	281	404
Acquisition de machinerie et de matériel	4 423	817	1 114	4 336	557	682
Autres subventions et paiements	0	71	140	0	94	138
Dépenses budgétaires brutes totales	62 416	16 918	30 589	61 786	13 258	26 916
Revenus du fonds renouvelable (à verser au crédit législatif)	(57 082)	(14 676)	(36 259)	(56 368)	(15 488)	(36 074)
Dépenses budgétaires nettes totales	5 334 \$	2 242	(5 670)	5 418 \$	(2 230)	(9 158)

* Inclut seulement les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre. Les chiffres ayant été arrondis il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.